
Correspondance administrative de l'école de Saint-Georges (1962 à 1967).

Numéro d'inventaire : 1978.06403 (1-14)

Type de document : correspondance

Date de création : 1967

Description : Tapuscrits.

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Saint-Georges

Nom du département : Cantal

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux : Cantal, Saint-Georges

ACADEMIE
de
CLERMONT

INSPECTION ACADEMIQUE DU CANTAL

-:-:-:-:-

AURILLAC, le 12 septembre 1962

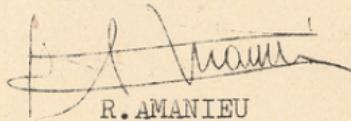
L'Inspecteur de l'Académie de CLERMONT
en résidence à AURILLAC

à

Le décret n° 62 792 du 13 juillet 1962 a fixé la date de renouvellement des Conseils d'Administration des Caisses primaires de Sécurité Sociale et Allocations Familiales. Le vote aura lieu le 6 décembre 1962.

En conséquence, je vous invite à aller à la Mairie retirer les imprimés nécessaires au recensement du personnel de votre établissement.

L'Inspecteur d'Académie,


R. AMANIEU

fait

ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

AURILLAC, le 21 Septembre 1962

Inspection Académique
du
CANTAL

L'INSPECTEUR de l'Académie de CLERMONT-Fd
en résidence à AURILLAC

Cabinet de l'Inspecteur

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements
Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'Ecole
du CANTAL.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, après la collection " NOTRE DEPARTEMENT " consacrée au CANTAL (1960) réalisée par Mr FAGES, avec la collaboration de Mr Pierre WIRTH Professeur agrégé de Géographie à l'Ecole Normale, la Documentation LAPIE édite, à l'usage des écoles primaires, une nouvelle collection d'agrandissements photographiques format 29 x 46.

Ce sont des vues aériennes, prises en oblique et à basse altitude, de paysages caractéristiques de France illustrant " LES TERMES GEOGRAPHIQUES AU COURS ELEMENTAIRE ".

Cette documentation absolument conforme aux instructions pédagogiques sur l'enseignement de la géographie par la photographie a reçu, devant la Commission Ministérielle d'Etude et d'Agrément des Moyens d'Enseignement, la mention " Recommandé " (Arrêté ministériel du 8.1.58, sous le n° M. 57-593).

Les légendes se rapportant aux vues sont suivies d'un questionnaire et contenues dans un livre à part.

Il y a là, me semble-t-il, une idée extrêmement fructueuse du point de vue pédagogique : cette documentation peut rendre de très grands services aussi bien pour illustrer le cours que pour faire exécuter des exercices d'observation.

Je serai très heureux que vous demandiez aux Municipalités de prévoir, pour chaque école, l'acquisition de cette collection. Le prix qui bénéficie d'une remise de 10 %, est 210,00 - 21,00 = 189,00 NF franco de port et d'emballage.

Au cas où le crédit de l'année en cours serait épuisé, vous pourrez prévoir le règlement sur l'allocation Barangé de l'année suivante.

Les livraisons auront lieu très prochainement, mais le tirage est limité.

Les commandes doivent être faites à l'adresse suivante :

Mr Pierre FAGES, Documentation LAPIE
118, rue Garibaldi - SAINT-MAUR - (Seine)

ou mieux encore, je vous engage à passer commande lors de la présentation de la collection par Mr R. LAMONNIER.

L'Inspecteur d'Académie

René AMANIEU.

INSPECTION de L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE de MAURIAC.

Mauriac le 24 septembre 1962

Circulaire OG/2/A n° 1 - 1962 - 1963

- I - Feuille de compte rendu de rentrée. En ce début de rentrée vous voudrez bien me faire parvenir les renseignements suivants consignés sur une feuille format cahier obligatoire en 2 exemplaires.
- recte: 1) canton - commune - école
2) Organisation pédagogique: nom des maîtres - sections dont ils sont chargés - nombre d'élèves par section (souligner le nom du directeur en rouge pour les écoles à 2 classes et plus).
3) Variations prévues pour la rentrée de sep 1963 dans les effectifs: départs prévus (6ème et FEP) - rentrées prévues.
verso: 1) résultats au CEPE en 1962 (nb d'élèves présentés, nb d'élèves reçus).
2) Difficultés rencontrées, résolues, en suspens, à la rentrée.
3) Existe-t-il une cantine? Nombre de rationnaires.

NB: Pour les écoles géminées de garçons et de filles abritées dans un même bâtiment les renseignements peuvent être fournis sur la même feuille.

Ces renseignements seront fournis pour chaque catégorie d'école: CEG, écoles primaires élémentaires, écoles maternelles.

- II - Enveloppes: Comme pour les années précédentes chaque école m'enverra pour le 25 septembre un jeu de 30 enveloppes portant les indications suivantes:
- 1 OCT 1962 - adresse de l'école (sans nom propre)
- dans le coin inférieur gauche la mention " clos par nécessité".
Pour les CEG, ce nombre sera porté à 50.
Pour les écoles géminées à une classe situées dans le même bâtiment ou dirigées par un ménage, deux jeux de 20 enveloppes seront expédiés (1 jeu école de garçons, un jeu école de filles).
Pour les itinérants agricoles: m'expédier une quinzaine d'enveloppes portant leur nom et la mention " instituteur itinérant agricole" ainsi que la résidence habituelle.

- III- Dès réception de la présente circulaire m'envoyer un état (format cahier obligatoire) avec les indications suivantes:

1) en titres: Etat des LOCAUX.

Année scolaire 1962 - 1963.

2) CANTON - COMMUNE - ECOLE. (au cas où les écoles sont géminées et abritées par le même bâtiment, un seul état suffit, à condition qu'il soit élaboré en accord avec les deux directeurs ou chargés d'école).

3) Réparations effectuées en 1961 - 1962.

4) Réparations nécessaires ou souhaitables.

Repondu le

1^{er} Oct. 1962

L'Inspecteur de l'Enseignement primaire.